



2024 / 105

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-ET-UN NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe – GROS Claudine – GSELL Bernard - KALIAKOURAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves - POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX MOLLARD Alain - VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : ARNAULT Jacqueline à BRUNIER Thierry  
COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique  
JAY Hélène à MARTINET-BON Françoise  
MORARD Ghislaine à GROGNIET Jean-Christophe  
VICHARD Daniel à ROUX-MOLLARD Alain

**Date de Convocation** :  
14 novembre 2024

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 18  
Votants : 23

**EXCUSÉ** : GUILLARD Paul

Madame Josiane MIBORD est désignée Secrétaire de Séance.

### **Objet** : Augmentation de la participation financière des établissements publics à la Mission Locale Jeunes Albertville Tarentaise

Madame Evelyne KALIAKOURAS expose à l'assemblée que la communauté de communes est compétente en matière de développement économique, dans ses actions en soutien à l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. A ce titre, elle rappelle que la CCVA a conventionné avec la Mission locale Albertville Tarentaise en janvier 2021 pour 3 ans. Le renouvellement a eu lieu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Afin de pouvoir soutenir ses projets, la MLJAT a souhaité, par délibération du 15 octobre 2024, augmenter une participation qui n'avait pas évolué depuis environ trente ans. Elle demande donc à la CCVA une augmentation de 18 centimes. La participation de la CCVA serait donc de 1,40 € par habitant.

Il est proposé d'accepter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'augmentation de la participation par habitant à 1,40 €.

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

  
André POINTET

